Compte rendu de la quatrième réunion du Comité de Pilotage Régional du projet «Renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux a la sécurité alimentaire en Afrique centrale»

Douala, Cameroun, du 17 au 18 décembre 2015

1. INTRODUCTION

Sur invitation de Monsieur Le Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), Président du Comité de Pilotage du projet FAO GCP/RAF/479/AFB *« Renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique centrale »*, la quatrième réunion du Comité de Pilotage (COPIL IV) s'est tenue du 17 au 18 décembre 2015 à l 'Hôtel Résidence la Falaise de Douala, en République du Cameroun. Elle a réuni les représentants des 5 pays du projet (Burundi, Guinée Equatoriale, Rwanda, Sao Tomé et Principe, et Tchad,) et de la COMIFAC ainsi que les observateurs respectifs de la FAO et de la BAD-FFBC.

La réunion a été présidée par Monsieur Raymond MBITIKON, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC. Le Secrétariat a été assuré par Monsieur Ousseynou NDOYE, Conseiller Technique Principal (CTP) du Projet, conformément à la décision W 001/SE/COMIFAC/ du 28 Mai 2014 portant création du COPIL du projet GCP/RAF/479/AFB.

2. DEROULEMENT DES TRAVAUX

L'ouverture de la réunion a été marquée par l'introduction du Président du COPIL qui a souhaité à tous les membres, la bienvenue à cette quatrième session. Il les a remerciés pour avoir répondu positivement aux invitations qui leur ont été adressées malgré la période de fin d'année. Cet aspect réconforte la COMIFAC et montre l'importance que les pays, la BAD/FFBC et la FAO accordent au projet.

Après la vérification du quorum, qui était atteint à 100 pourcent, les membres participants à cette quatrième session du COPIL se sont présentés et ont procédé aux amendements du projet d'ordre du jour. Ainsi les points concernant l'état d'avancement des activités, le plan de travail semestriel et le budget ont été abordés le premier jour de la session. Le second jour était réservé aux échanges sur les évènements régionaux et internationaux ainsi qu'à l'adoption des décisions et les recommandations. Après ces amendements, le projet d'ordre du jour a été validé et le Président du COPIL a donné la parole au CTP du projet GCP/RAF/479/AFB pour présenter le niveau de prise en compte des recommandations formulées lors de la troisième réunion du Comité de Pilotage.

3. EVALUATION DE L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA 3ième REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

A l'issue de la présentation de l'état de mise en œuvre des recommandations de la troisième session du Comité de Pilotage faite par Mr. Ousseynou NDOYE, les membres du COPIL ont échangé sur les points suivants :

3.1. *Signature des préfaces des documents se trouvant dans le Cabinet des différents Ministères en charge des forêts.* Les membres du COPIL ont suggéré qu'il y ait des avancées sur ce point, d'où leur suggestion que les points focaux PFNL et les CNP fassent le suivi rapproché. En outre, il a été retenu que tout document qui doit être signé par le Ministre en charge des forêts transite par le membre du COPIL pays ;

3.2. *Rédaction des comptes rendus des missions effectuées par les membres du COPIL pays et les représentants du CCN-PFNL et les séances de travail entre le CNP et le membre du COPIL pays.* La situation présentée par le CTP a montré qu'au Rwanda et au Tchad, des séances de travail régulières ont eu lieu avec les membres du COPIL, mais elles ne sont pas sanctionnées par des comptes rendus. C'est ainsi que les membres du COPIL ont recommandé que tous les pays du projet rédigent et soumettent aux autorités du pays ainsi qu'à la coordination régionale, les comptes rendus et/ou procès verbaux des missions effectuées par les membres du COPIL pays et les représentants du CCN-PFNL dans les sites pilotes du projet. A l'issue de chaque mission un rapport conjoint est rédigé et validé par tous les membres ayant participé à la mission avant diffusion. En outre, toutes les séances de travail entre le CNP et le membre du COPIL pays doivent obligatoirement être sanctionnées par un compte rendu envoyé à la coordination régionale du projet.

3.3. *Capitalisation et pérennisation des résultats du projet.* Pour les membres du COPIL, les pays ainsi que l'équipe du projet doivent commencer à réfléchir sur la manière de capitaliser et de pérenniser les résultats satisfaisants du projet. Sur ce point le projet a commencé par rédiger une note conceptuelle sur les PFNL au Tchad, les autres pays devant suivre cet exemple ;

3.4. *Appréciation du terme « RAS ».* D'*après les membres du COPIL, le projet réalise plusieurs* activités pour l'ensemble des bénéficiaires qu'il serait important de mentionner dans le tableau de suivi des recommandations du COPIL 3, même de manière succincte. D'où cette suggestion d'actualiser ce tableau en remplaçant le terme « RAS » par des informations qui reflètent ce qui a été réalisé comme activité;

3.5. *Coordonnateur national de l'OFAC au Burundi.* Les membres du COPIL ont été informés que l'ancien CN de l'OFAC au Burundi a été changé, mais ne savent pas si quelqu'un a été nommé. Le nouveau CN devrait jouer un rôle important pour l'ouverture d'une fenêtre pour la prise en compte des PFNL dans la base de données du Burundi. Le SE de la COMIFAC donnera des instructions aux pays pour faciliter l'ouverture de ces fenêtres, d'autant plus que le poste du Coordonnateur Régional a.i. de l'OFAC est occupé actuellement par le SEA de cette institution, Mr. Martin Tadoum ;

3.6. *Véhicule du projet accidenté à Sao Tomé et Principe.* Les membres du COPIL ont pris acte de l'état accidenté du véhicule de STP et ont recommandé à l'équipe du projet de le réparer le plus rapidement possible afin de booster les activités dans ce pays ;

3.7. *Caractère évolutif du répertoire des PFNL d'Afrique centrale.* Pour les membres du COPIL, ce document devrait laisser des ouvertures de manière à ce qu'il soit toujours possible de le compléter au fur et à mesure par de nouveaux PFNL ;

ONJ

3.8. *Participation du projet à la COP21.* Le projet n'a pas participé à la COP21 car la COMIFAC n'a pas pu organiser une session parallèle sur les activités du Bassin du Congo ;

3.9. *Non payement de la DRF 4 à la FAO.* Ce retard est dû au fait que c'est seulement le 15 décembre 2015 que la FAO a soumis le rapport d'audit 2014 qui conditionne le payement de la DRF4 ;

3.10. *Retard dans la mise en place de la structure en charge des PFNL au Burundi.* Les échanges sur ce point avaient connu des avancées avec l'ancienne équipe ministérielle. Le changement avec le récent remaniement ministériel justifie ce retard.

Pour terminer cette partie, les membres du COPIL ont observé que le projet a bien évolué depuis le dernier COPIL. Les recommandations formulées ont été bien suivies dans leur mise en œuvre. Ils ont félicité l'équipe du projet d'avoir réalisé la quasi-totalité des recommandations du COPIL 3 et souhaité que ce rythme soit maintenu.

4. VISION DE DEUX VIDEOS SUR L'INAUGURATION DU MAGAZIN DE PFNL ET LA COMMERCIALISATION DU BUZIO (Escargot) A SAO TOME ET PRINCIPE

Après avoir visionné les deux vidéos, les membres du COPIL ont félicité Sao Tomé et Principe ainsi que toute l'équipe du projet pour ces réalisations. Ils ont instruit la Représente nationale du COPIL de transmettre leurs félicitations au Ministre de l'agriculture et du développement rural de STP et lui rappeler que le projet tire à sa fin et que le gouvernement devrait penser à son appropriation, la capitalisation et la pérennisation de ses résultats.

5. VISITE DE L'EXPOSITION DES PHOTOS ET DES DOCUMENTS MONTRANT LES LIVRABLES DU PROJET

Le CTP du projet a présenté aux membres du COPIL, les photos qui illustrent quelques activités concrètes réalisées dans les sites pilotes du projet ainsi que les livrables du projet.

Suite à cette visite, les membres du COPIL ont retenu qu'il faut organiser des rencontres d'échanges et/ou partage d'expériences des résultats entre les pays du projet. Il faut aussi bien documenter les réalisations du projet (photos, vidéos, etc.) et la prochaine conférence sur les PFNL en Afrique centrale sera l'occasion de procéder à leur vulgarisation.

6. POINTS EXAMINES ET RECOMMANDATIONS ATTENDUES DES TRAVAUX

6.1 Points examinés

6.1.1 Examen de l'état d'avancement des activités du projet par composante et validation du rapport semestriel Juillet-Décembre 2015

La méthodologie choisie par le CTP pour ce point a consisté à présenter d'abord quelques résultats saillants du projet pendant cette période, suivie de la présentation de l'état d'avancement des activités du projet par composante. Suite à ces deux présentations, les échanges du COPIL se sont focalisés sur les points suivants:

1. *Non organisation des ventes groupées dans certains pays du projet.* Sur ce point, les membres du COPIL ont réitéré au projet de s'assurer que tous les sites des cinq pays du projet ont organisé les ventes groupées des PFNL conformément aux indications du cadre logique ;

ONB

2. *Autorisation d'installer les ruches autour des réserves naturelles du Burundi.* Cette mesure du Gouvernement burundais vise à augmenter la production du miel. Elle vise aussi à déplacer les abeilles loin des habitations comme c'est actuellement le cas ;
3. *Transformation des PFNL.* Les membres du COPIL ont recommandé que le projet mette l'accent sur cet aspect pour créer plus de valeur ajoutée et augmenter les revenus des acteurs;
4. *Explication du faible montant des revenus issus de la vente des champignons au Burundi.* Il a été expliqué aux membres du COPIL que les ventes de champignons par les membres des associations n'ont débuté qu'en fin octobre 2015, ce qui explique le faible montant de 117000 FCFA. Avec le temps, les revenus des ventes vont certainement augmenter ;
5. *Augmentation du nombre des PMEF des PFNL et capacité de leur encadrement.* Les membres du COPIL ont constaté que les PMEF ont augmenté de 61 à 214, d'où leur interrogation suivante : est-ce que c'est le nombre qui compte ou l'efficacité ? Pour eux l'essentiel c'est d'avoir un nombre de PMEF qui fonctionnent effectivement, qu'elles soient bien encadrées, que les techniques dispensées dans les formations soient également maîtrisées par les membres de ces PMEF. Il a été suggéré de bien vérifier que les 214 PMEF sont effectivement opérationnelles sur le terrain ;
6. *Pourcentage des résultats en fonction des indicateurs.* Les membres du COPIL ont proposé une révision plus réaliste qui devait augmenter le taux initialement annoncé ;
7. *Niveau d'octroi des bourses de stage dans les cinq pays du projet.* Il a été constaté que certains pays sont plus avancés que d'autres sur ce point d'où la recommandation de combler l'écart/différence qui existe et de mettre davantage l'accent sur le Tchad, Sao Tomé et Principe et la Guinée Equatoriale;
8. *Absence de participation aux évènements nationaux en Guinée Equatoriale.* Les membres du COPIL ont suggéré à l'équipe du projet de revoir les motifs de cette absence et d'y remédier ;
9. *Véhicule de la Guinée Equatoriale.* Le Représentant de la Guinée Equatoriale a reçu instruction de sa hiérarchie pour avoir plus d'informations sur ce véhicule. Les membres du COPIL retiendront que le montant prévu par le projet pour acquérir cinq véhicule s'est avéré insuffisant du fait que ceux du Tchad et de STP ont coûté plus cher que prévu et les 10 000 $US restants ne pouvaient pas permettre d'acheter un autre. Le Représentant de la FAO en Guinée Equatoriale a eu l'idée de trouver de l'argent dans le projet horticulture, l'ajouter aux 10 000 $US du projet afin d'acheter un véhicule qui sera utilisé par les deux projets. Les membres du COPIL ont suggéré que l'utilisation du véhicule soit transparente de manière à éviter les conflits ou les retards dans la mise en œuvre des activités par les deux projets. Le véhicule sera remis au Ministère en charge des forêts à la fin des deux projets.

Aussi se référant aux prévisions semestrielles de 12,44 % convenues en juin 2015 à l'issu du COPIL III, il apparaît à l'issu du présent COPIL IV, qu'après examen des livrables semestriels que le projet a réalisé 17,26 %, soit un taux de réalisations semestrielles de 138,74 %.

Après échanges, le rapport semestriel a été adopté. Le COPIL est très satisfait de l'état d'avancement des activités du projet. Le taux de réalisations globales après deux ans de mise en œuvre est de 89,59 % au 18 décembre 2015.

ONB

6.1.2 Problèmes majeurs

Le projet fait face aux quatre problèmes suivants présentés par le CTP, suivis des échanges entres les membres du COPIL :

1. *Difficulté d'effectuer les descentes dans le site pilote de la Kibira au Burundi à cause de l'insécurité dans cette partie du pays.* Les membres du COPIL ne pouvaient que déplorer cette situation dans ce pays qui abrite la Présidence en exercice de la COMIFAC et ont souhaité que la stabilité politique soit rétablie pour le bien de tous ;
2. *Retard observé pour la signature de l'Arrêté portant création/mise en place du CCN-PFNL.* Il ressort des explications données par le Représentant du COPIL pays que cet Arrêté pourra être signé par Mr le Directeur de Rwanda Natural Resources Authority (RNRA) ou par le Ministre des Ressources Naturelles (MINIRENA). Instruction a été donnée au Représentant du Rwanda de discuter de cet aspect avec sa hiérarchie à son retour ;
3. *Cartes d'identité nationale de certains membres des PMEF des PFNL n'ont pas été renouvelées, ce qui crée des difficultés pour la légalisation/formalisation de leurs groupes/PMEF.* Cette difficulté concerne les ressortissants/descendants d'Angola qui ont besoin des moyens financiers pour s'établir des cartes d'identité. Il a été retenu que ce problème concerne la politique interne du gouvernement et ne relève pas des compétences du projet. Toutefois, la Représentante de STP a proposé s'entretenir avec le Ministre de l'agriculture et du développement rural sur le sujet une fois rentrée au pays ;
4. *Retard observé pour la signature de la convention entre l'Université de Ndjaména et la Représentation de la FAO pour l'encadrement des étudiants bénéficiaires des stages dans le cadre du projet.* Le Représentant du Tchad au COPIL a expliqué que des solutions sont entrain d'être trouvées pour ce problème.

6.1.3 Présentation du niveau d'utilisation du budget

La présentation du CTP sur le niveau d'utilisation du budget a montré qu'à la date du 26 novembre 2015, la situation du compte spécial s'établit comme suit: montant reçu de la BAD: 1 994 457 $US; Dépenses effectuées: 1 982 149 $US soit 99.38 %; Solde: 12 308 $US.

Les membres du COPIL ont été informés du niveau actuel des engagements faits sur le budget, et du montant qui reste. De ce qui précède, il faudrait que la demande d'un nouveau décaissement soit effectuée au plus tard en fin janvier 2016.

6.1.4 Examen et validation du Plan de Travail Semestriel (PTS) pour la période Janvier-Juin 2016 et le budget y afférent:

Suite à la présentation du plan de travail semestriel par le CTP, les échanges du COPIL se sont focalisés sur les points suivants:

- *Soumission des documents aux gouvernements par le SE COMIFAC.* Pour les membres du COPIL, il faudra d'abord finaliser les préfaces, ensuite imprimer les documents. Les cérémonies de remise de ces documents seront l'occasion de faire le lobbying du programme régional sur les forêts pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique centrale;
- *PTS 2016 et prise en compte de la dernière année du projet.* Les membres du COPIL ont souligné que 2016 est la dernière année du projet. A cet effet, le premier semestre devrait se concentrer sur les travaux structurants (finalisation du répertoire des PFNL d'Afrique centrale, conférence sous-régionale sur les PFNL, etc.) tandis que le second semestre devrait se focaliser sur les actions de durabilité.

ONJ

20

Le plan de travail semestriel N°1/2016 a été adopté ainsi que le budget y afférent.

6.1.5 Evaluation de la participation du projet dans les évènements internationaux (Congrès Forestier Mondial, COP 21) et identification d'autres évènements importants nécessitant la présence du projet pour l'année 2016.

Après la présentation du CTP sur ce point , les membres du COPIL ont félicité l'équipe du projet pour ses actions de visibilité, d'autant plus que ces évènements offrent des opportunités de valoriser le secteur PFNL longtemps marginalisé dans la sous-région.

Le Congrès Forestier Mondial organisé à Durban en Afrique du Sud a montré l'importance de faire participer les acteurs directs que sont les producteurs et les commerçants des PFNL. Cette préoccupation devrait être prise en compte durant la prochaine réunion de la Commission des Forêts et de la Faune Sauvage en Afrique (AFWC) prévue en février 2016 à Nairobi au Kenya et la COP 13 sur la biodiversité prévue au Mexique du 04 au 17 décembre 2016. Cette réunion de la COP abordera entre autres les liens PFNL et APA. Elle doit être une opportunité pour présenter le répertoire des PFNL d'Afrique centrale et permettre l'organisation d'un side event et la mise en place d'un stand d'exposition sur les PFNL d'Afrique centrale.

6.1.6 Evaluation de l'état d'avancement de l'organisation de la Conférence sous régionale sur les filières des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) en Afrique centrale

Le brainstorming des membres du COPIL sur ce point de l'ordre du jour a montré la nécessité des actions suivantes :

- Programmer l'inscription des participants en ligne ;
- Viser le parrainage au plus haut niveau (Chef de l'Etat) et impliquer suffisamment le Président en exercice de la COMIFAC;
- Sensibiliser les hautes autorités à temps ;
- Mettre en place une task force communication comprenant les chargés de communication de la COMIFAC, du PFBC, de la FAO et de tous les chargés de communication des partenaires et des ministères impliqués dans la conférence ;
- Maîtriser les attentes de la conférence ;
- Exploiter les documents produits par le récent projet de Bioversity International ;
- Collecter la documentation ;
- Définir les catégories des participants y compris les bailleurs de fonds ;
- Définir et contacter les institutions désignées comme chef de file des thématiques ;
- Montrer l'importance des PFNL durant cette conférence ;
- Inciter la participation de tous les pays COMIFAC avec le maximum d'informations et des échantillons des PFNL ;
- Associer les compagnies d'exploitation forestière ;
- Prévoir une rencontre des bailleurs de fonds pour une discussion sur le financement des PFNL en Afrique centrale ;
- Ajouter d'autres thématiques à la note conceptuelle et reformuler celles existantes pour les rendre plus attrayantes ;
- Penser aux aspects promotionnel pour la recherche de financement ;
- Sélectionner un champion/bénévole pour cet évènement (Samuel Eto'o, Roger Milla, Patrick Mboma, Didier Grogba, Manu Dibango, Mme Chantal Biya, etc.), Jacques Diouf, Zé Meka ;
- Saisir à temps les autorités du Cameroun pour obtenir un Accord pour que le pays abrite la conférence et appuie l'aspect sécuritaire) ;

ONA

- Elaborer une feuille de route (établir un calendrier prévisionnel). Après discussions et échanges, la feuille de route suivante a été élaborée.

N°	Activités	Responsables	Echéance
1	Organiser la réunion de validation technique de la note conceptuelle de la conférence	COMIFAC et FAO	Semaine du 04 janvier 2016
2	Convoquer et organiser la réunion de la task force communication	COMIFAC et FAO	Semaine du 11 janvier 2016
3	Prendre contact avec les Ministres et les hautes autorités	COMIFAC et FAO	Semaine du 18 janvier 2016

Les membres du COPIL ont pris acte de la présentation faite par le chargé de communication de la Représentation de la FAO au Cameroun.

6.1.7 Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie de communication élaborée par le projet sur recommandation du COPIL

Les membres du COPIL ont noté avec satisfaction que la stratégie de communication élaborée par le projet sur recommandation du COPIL est mise en œuvre de manière adéquate.

6.2 Divers

Les membres du COPIL ont abordé les aspects suivants dans les divers :

- *Options de mise en œuvre du programme régional sur les forêts et la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique centrale (par une agence d'exécution ou par le SE COMIFAC).* Il a été retenu de laisser cet aspect ouvert, que les bailleurs de fond se prononcent sur le financement et la structure souhaitée du cadre institutionnel de ce programme ;
- *Site web du projet.* Les membres du COPIL ont suggéré d'alimenter le site web du projet de manière à rendre visible les activités du projet et pour permettre l'accès aux documents et aux vidéos montrant les réalisations ; des liens avec le site de la COMIFAC et du PFBC doivent être établis ;
- *Restitution du compte rendu des sessions du COPIL aux pays par les membres.* Il serait bénéfique que dès leur retour dans leurs pays respectifs que les membres du COPIL rendent compte à leur hiérarchie des points échangés pendant la session. Les réunions dans les ministères et les évènements nationaux sont également des opportunités pour dresser ces comptes rendus.

6.3 Résolutions et recommandations pour la suite du projet

Au niveau des pays du projet : Actions à mener par les membres du COPIL, les CNP et les PFN

- Faire le suivi de la signature des préfaces des documents du projet par les Ministres en charge des Forêts (Burundi, Rwanda, Guinée Equatoriale et Tchad) ;
- Rédiger et soumettre aux autorités du pays ainsi qu'à la coordination régionale, les comptes rendus et/ou procès verbaux des missions effectuées dans les sites pilotes du projet ;
- Faire le suivi de la mise en place d'une structure en charge des PFNL au Burundi ;
- Faire le suivi de la signature par l'autorité compétente, du texte portant création du CCN-PFNL au Rwanda.

A l'équipe du projet

- Actualiser le tableau de suivi des recommandations du COPIL 3 en remplaçant le terme « RAS » par des informations qui reflètent ce qui a été réalisé comme activité;
- Remettre une copie des préfaces, des documents du projet et des notes explicatives aux membres du COPIL pour faciliter le suivi de la signature par les Ministres en charge des forêts (Burundi, Rwanda, Guinée Equatoriale et Tchad) ;
- Procéder à l'impression des documents (SNPA-PFNL ; cadre politique, légal et institutionnel ; suggestion des textes sur les PFNL ; études de base) et respecter la planification de leur remise aux gouvernements par la COMIFAC ;
- Réparer le véhicule du projet à Sao Tome et Principe afin de booster l'état d'avancement des activités dans les sites pilotes ;
- Envoyer une lettre au SE de la COMIFAC pour l'ouverture par l'OFAC, d'une fenêtre pour la prise en compte des PFNL dans sa base de données ;
- Documenter convenablement les réalisations du projet pour leur présentation lors de la conférence sous-régionale sur les PFNL en Afrique centrale ;
- Appuyer l'organisation des ventes groupées des PFNL dans tous les pays du projet ;
- Appuyer la transformation des PFNL dans les pays en contactant des firmes qui valorisent les nouvelles idées ;
- Dans une perspective de durabilité des activités du projet, s'assurer que les membres des PMEF maîtrisent bien les techniques de domestication et de valorisation enseignées ;
- Revoir les pourcentages de réalisation du projet par rapport aux indicateurs du cadre logique et faire les ajustements nécessaires ;
- Combler l'écart/différence entre les pays en matière d'octroi de bourses de stage notamment au Tchad, à Sao Tomé et Principe et en Guinée Equatoriale;
- Elaborer un budget détaillé de la conférence sous-régionale sur les PFNL en Afrique centrale et s'impliquer activement dans toutes les activités préparatoires à cet évènement;
- Faire circuler le draft 0 du répertoire des PFNL d'Afrique centrale pour recueillir les contributions des experts et des institutions impliquées dans le secteur des PFNL ;
- Prendre des dispositions pour appuyer la participation de quelques acteurs directs PFNL (producteurs et commerçants) aux évènements régionaux et internationaux sur les forêts.

A la FAO

- Soumettre la DRF 4 en fin janvier 2016.

A la COMIFAC

- Instruire l'OFAC d'ouvrir une fenêtre pour la prise en compte des PFNL dans sa base de données ;
- Soumettre à la coordination régionale les périodes de disponibilité pour la remise des documents du projet aux différents gouvernements ;
- Initier les formalités administratives pour mettre de manière officielle la note conceptuelle de la conférence sous-régionale sur les PFNL en Afrique centrale dans les cabinets des hautes autorités ciblées pour cet évènement ;
- Associer le Président en exercice de la COMIFAC dans le parrainage de la conférence sous-régionale sur les PFNL en Afrique centrale et lister les potentiels champions à cet évènement y compris les Chefs d'Etat;
- Mettre en œuvre la feuille de route de préparation de la conférence sous-régionale sur les PFNL en Afrique centrale ;
- Promouvoir auprès des bailleurs de fonds, le programme régional sur les forêts et la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique centrale.

Le Président du COPIL dans son mot de clôture a souligné l'importance de réussir l'organisation de la conférence sous-régionale sur les PFNL en Afrique centrale. C'est la raison pour laquelle il a insisté sur l'implication de toutes les parties prenantes.

Il a exhorté : i) les Représentants des pays à faire le suivi des signatures des préfaces des documents une fois de retour dans leurs pays respectifs ; et ii) la FAO à soumettre la prochaine DRF dans les délais.

Le Président a remercié tous les membres d'avoir participé à cette quatrième session du COPIL. Il a manifesté sa satisfaction au regard de la participation de tous les Représentants des pays du projet. Après avoir remarqué que la quatrième session du COPIL s'est bien déroulée, il a terminé son propos en souhaitant à chacun un bon voyage retour, de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2016.

La prochaine réunion du COPIL se tiendra du 30 au 31 mai 2016 à Douala-Cameroun.

Fait à Douala-Cameroun, le 18 décembre 2015

Ousseynou Ndoye

Secrétaire du COPIL

Raymond Mbitikon

Président du COPIL

COMMISSION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE
COMIFAC
Secrétariat Exécutif
B.P.20818 YAOUNDE